

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, 29 octobre 2018, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

La présente séance a été dûment convoquée par Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La convocation à la présente session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, en mains propres le 24 octobre 2018.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous, ensuite il déclare la séance ouverte.

**2018-10-265 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter les points à l'ordre du jour selon l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil :

Étant donné que tous les membres du conseil sont présents et acceptent l'ajout de points à l'ordre du jour, le point 15 est ajouté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. État comparatif des revenus et dépenses courants
4. État comparatifs des revenus et dépenses prévus
5. Adoption des comptes à payer
6. Mandat à Ergokinox
7. Mandat à Bélanger Sauvé
8. Service de paiement direct municipalité et entente Caisse Desjardins
9. Entente de service juridique 2019 – Procureur devant la cour municipale
10. Entente forfaitaire juridique 2019
11. Certificat de paiement numéro 5 – Sintra – Acceptation provisoire
12. Paiement étude poste Hydraulique GBI – Facture de février 2018
13. Séance extraordinaire 26 novembre 2018
14. Facture de Yves Chaîné avocat
15. Direction générale en intérim
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

*Adoptée à l'unanimité.*

**2018-10-266 3. État comparatifs des revenus et des dépenses courants**

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre de l'année courante.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2018-10-267 4. État comparatifs des revenus et des dépenses prévus**

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les états comparatifs des revenus et des dépenses prévus pour l'année 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2018-10-268 5. Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Christiane T. Ducharme résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la liste des déboursés, incluant les chèques 6698 à 6726 au montant de 135 460,32 \$ et les prélèvements, au montant de 5 520,78 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 3 au 29 octobre 2018, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2018-10-269 6. Mandat à Ergokinox**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à la majorité des conseillers :

De mandater la firme Ergokinox afin de réaliser une analyse ergonomique au coût de 3 200 \$ plus les taxes applicables.

De mandater Michel Henin, conseiller, à agir comme représentant du conseil sur ce dossier ainsi que le directeur général.

Monsieur le maire demande le vote.

Vote pour : 5

Vote contre : 1

Monsieur le maire enregistre son vote contre cette résolution.

Le vote étant à 5 contre 2, cette proposition est **APPROUVÉE** étant donné que la majorité des membres du conseil ont voté pour celle-ci.

*Adoptée à la majorité*

**2018-10-270 7. Mandat à Bélanger Sauvé**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à la majorité des conseillers :

De mandater la firme Bélanger Sauvé inc. comme consultant juridique en matière de ressources humaines.

De mandater Michel Henin, conseiller, à agir comme représentant du conseil sur ce dossier ainsi que le directeur général.

Monsieur le maire demande le vote.

Vote pour : 5

Vote contre : 1

Monsieur le maire enregistre son vote contre cette résolution.

Le vote étant à 5 contre 2, cette proposition est **APPROUVÉE** étant donné que la majorité des membres du conseil ont voté pour celle-ci.

*Adoptée à la majorité*

**2018-10-271 8. Service de paiement direct municipalité et entente Caisse Desjardins**

**CONSIDÉRANT** l'entente forfaitaire avec la Caisse Desjardins pour les comptes de la Municipalité ainsi que le service de paiement direct et de scanner pour les chèques :

Options	Rémunération à l'EOP	Frais fixes mensuels requis	Solde compensatoire
Actuelle	AUCUNE	50\$	NON
Proposée	TP* - 3,00%	Aucun	NON

*\*Taux préférentiel en date des présentes est de 3,95%*

- Ajout du terminal au point de vente (TPV). Frais d'installation et location assumés par la Caisse. Frais d'utilisation à votre charge.
- Ajout du service de dépôt par scanner. Tous les frais sont assumés par la caisse.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De signer l'entente avec la caisse pour une durée de 3 ans, renouvelable pour un terme de 2 ans par la suite.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2018-10-272 9. Entente de service juridique 2019 – Procureur devant la cour municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaites des services rendus :

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC., incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC. ;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **10. Entente forfaitaire juridique 2019**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**2018-10-273**

#### **11. Certificat de paiement numéro 5 – Sintra – Acceptation provisoire**

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet FEPTU ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GBI, chargée de la surveillance des travaux, a vérifié la facturation et émis le certificat de paiement en conséquence;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation provisoire des travaux de Sintra dans le cadre du projet FEPTU ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale à faire le paiement du certificat numéro 5, incluant les taxes et l'acceptation provisoire des travaux, soit 5 % de la retenue, à l'entreprise Sintra inc. au montant de 1 516 092,68 M\$.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité.*

**12. Paiement étude poste Hydraulique GBI – Facture de février 2018**

Ce point est annulé compte tenu que le crédit a été reçu.

**2018-10-274 13. Séance extraordinaire 26 novembre 2018**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions pour le refinancement du règlement 476-2012 relatif au PIQM Réservoir Notre-Dame-de-Lourdes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir une séance de conseil extraordinaire le lundi 26 novembre 2018, à 20h00, dont l'ordre du jour prévu est :

1. Ouverture de la séance
2. Refinancement d'un emprunt échéant le 17 décembre 2018
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2018-10-275 14. Facture de Yves Chaîné avocat**

**CONSIDÉRANT** la facture de Bélanger Sauvé, numéro 366368, pour des services demandés par le maire, M. Louis Bérard, sans résolution du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 937 du code municipal soit : *Malgré les articles 935, 936 et 938.0.2, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le chef du conseil peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation. Dans ce cas, le chef du conseil doit faire un rapport motivé au conseil dès la première séance qui suit ;*

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a eu aucun cas de force majeure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'a jamais été informé des mandats que M. Bérard confiait à l'avocat Yves Chaîné, de la période de janvier 2018 à juin 2018, sauf lors de la réception de la facture le 6 juillet dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil se doit de veiller à la saine gestion de la municipalité, particulièrement en ce qui concerne la passation de contrats et le recours aux deniers publics ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers ;

De ne pas payer la facture numéro 366368 de Bélanger Sauvé,

De mandater Johanne Pagé à contacter l'avocat Yves Chaîné pour discuter de cette facture.

*Adoptée à l'unanimité*

*M. le maire Louis Bérard enregistre son vote contre la proposition.*

**2018-10-276 16. DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un intérim d'ici l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier qui sera embauché ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant numéro 18218 (10 OSV) datée du 26 octobre 2018, permettant un soutien administratif et technique ainsi qu'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat intérimaire à Techni-Consultant selon l'offre de service numéro 18218 ;

De nommer Monsieur Yves Landry comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dès le 5 novembre 2018, et ce, jusqu'à l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier qui fera suite au processus de sélection ;

De mandater Nathalie Lefebvre comme responsable des communications avec Techni-Consultant selon les besoins de la Municipalité ;

**QUE** Monsieur Yves Landry se déplace à la Municipalité selon les besoins.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

**2018-10-277 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la présente séance soit levée à 20h15.

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Louis Bérard  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Louis Bérard, Maire